

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2016
N°106/2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE CINQ DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CHAIB J., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E. à NIVON J., DIBON C. à SANCHEZ D., DIETRICH F. à MENDEZ M., ZANNI B. à MILET F.

EXCUSEE : CERONI J.,

ABSENTES : CHABANY S., KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGRO est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

VŒU CONCERNANT LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE CHAMP SUR DRAC

Le Conseil municipal souhaite réaffirmer son attachement aux services publics de proximité, et notamment aux services postaux. A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 4 janvier dernier concernant le devenir du bureau de Poste de Champ sur Drac.

L'inquiétude exprimée alors a été confirmée par l'annonce au mois de novembre d'un projet de réorganisation du bureau, réduisant l'amplitude d'ouverture de 24h00 hebdomadaires à 15h00, avec une fermeture annoncée de 7 semaines pendant l'été.

Cette réorganisation ne devrait en outre être qu'une étape avant la fermeture définitive puisque la commune est invitée à étudier les modalités de transformation du bureau en agence postale communale ou relais poste commerçant.

A ce jour, elle a réussi à repousser la mise en œuvre de la réorganisation qui aurait dû entrer en vigueur ce 5 décembre. Elle estime ne pas avoir assez d'éléments pour se positionner sur l'évolution du service postal à Champ sur Drac.

Le contexte national de renégociation du plan triennal de présence postale, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, et, local, de développement à venir de la population, ne nous semblent pas cohérents avec une réduction du service.

La décision de La Poste de reporter la réduction des horaires du bureau de Champ sur Drac dans l'attente du nouveau contrat de présence postale est, certes, une bonne nouvelle. Pour

ID : 038-213800717-20161205-D161205-7-DE

Envoyé en préfecture le 12/12/2016
Reçu en préfecture le 12/12/2016
Affiché le 12/12/2016

autant, la mobilisation des élus en faveur du maintien de la présence postale à Champ sur Drac reste la même.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

REAFFIRME sa mobilisation en faveur du maintien de la présence postale à Champ sur Drac

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 06 décembre 2016.

Le Maire,




Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification


